

Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

EXTRAITS DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 23 septembre 2021

Préavis N° 6-2021 – Budget 2022

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 23 septembre 2021,
- vu le préavis du Comité de direction n° 06-2021,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'approuver le budget 2022 amendé présentant un excédent de charges à répartir entre les communes membres**
→ de CHF 6'380'755.50 pour la part scolaire

- 2. d'approuver le budget 2022 non amendé présentant un excédent de charges à répartir entre les communes membres**
→ de CHF 1'260'411.00 pour la part parascolaire

.....

Au nom du Conseil intercommunal AISMLE

Georges-Alexandre Duc
Président



Anne-Marie Paccaud
Secrétaire

